

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Zone d'Activités Economiques de Haute Cerdagne / Font-Romeu Odeillo Via
Travaux d'aménagement de la tranche 3 – Validation de la phase APD**

Séance du 13 novembre 2023
Dûment convoqué le 7 novembre 2023

En l'an 2023, le lundi 13 novembre 2023 à 17 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (23) : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PRUDENTOS, M. RIFF, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCS, G. VICENS.

Absents (4) : C. DELIAS, F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMHASAN,

Pouvoirs (9) : C. LANDRIEU (à M. GARCIA), P. CAMPS (à A. TAHOCS), P. BLANQUE (à P. BATAILLE), S. VAILLS (à P. PETITQUEUX), M. POUDADE (à J.-L. LACUBE), S. PONSA (à A. LUNEAU), LE TAON-BARRES (à J.-L. DEMELIN), J. GARRABE-POUGET (à M. RIFF), D. MARIN (à S. PRUDENTOS).

Secrétaire de séance : Jean-Louis DEMELIN.

Acte n° : CCPC-2023317-04

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la réalisation des tranches 1 et 2 de la Zone d'Activités Economiques de Haut Cerdagne à Font-Romeu Odeillo-Via.

VU l'obtention du Permis d'Aménager n° PA 066 124 23 D0002 délivré en date du 22/06/2023.

CONSIDERANT le dossier APD (Avant Projet Définitif) préparé par le Maître d'œuvre de l'opération (AGT)

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- de valider la phase APD du projet d'aménagement de la troisième tranche de la Zone d'Activités Economiques de Haute Cerdagne dont le coût prévisionnel des travaux est fixé à la somme de 47.826,00 € TTC
- de lancer la phase de consultation des entreprises pour attribution des marchés de travaux correspondants (2 lots)

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

- de valider la phase APD du projet d'aménagement de la troisième tranche de la Zone d'Activités Economiques de Haute Cerdagne dont le coût prévisionnel des travaux est fixé à la somme de 47.826,00 € TTC
- de lancer la phase de consultation des entreprises pour attribution des marchés de travaux correspondants (2 lots)
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20231113-CCPC-2023317-04-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2023

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

**Le Président,
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20231113-CCPC-2023317-04-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

